



Montreuil, le 5 septembre 2025

50 ANS DE LA SECURITE CIVILE : UN ANNIVERSAIRE SANS CADEAU

La cérémonie du 8 septembre 2025, annulée, faute à l'incertitude politique, n'efface pas que les discours qui y auraient été faits n'auraient rien changé à cette affirmation :

La Sécurité Civile ne sera pas épargnée par les mesures d'austérité sociale du gouvernement !!!

Le Beauvau de la Sécurité Civile et son cortège de "vous allez voir ce que vous allez voir" ne se concrétisera pas. A court d'idées, mais face à la réalité que nous dénonçons, des parlementaires pourtant hostiles à la CGT sont contraints de reprendre nos analyses.

Qu'on se le dise, pour le 50ème anniversaire de la Sécurité Civile, on ne vient pas sans cadeau !!!

**La sécurité civile est abandonnée pour financer l'économie de guerre.
On veut des canadiens, pas des chars d'assaut...**

La CGT réitère le besoin de réviser et d'élargir le financement de la Sécurité Civile :

- il faut augmenter le nombre de personnel (sapeurs-pompiers professionnels, personnels administratif et technique) ;
- il faut augmenter l'investissement pour les engins spécialisés et les infrastructures (centre de secours, réseau radio, matériel, etc...)
- il faut des mesures prenant en compte la santé des agents, limitation du risque, suivi des agents, accompagnements des malades, etc...

"les dispositions destinées à donner un nouveau souffle au volontariat"¹ sont sans cesse renouvelées, sous une forme ou une autre, dans chaque texte traitant de la sécurité Civile, mais elles n'ont pas produit les effets attendus et ne garantissent ni le service public d'incendie et de secours, ni la santé et la sécurité des agents.

Certaines mesures ont un coût non négligeable (NPFR) et les outils d'évaluation, quand ils existent, peinent à en mesurer la portée².

La Sécurité civile et ses agents ne se nourrissent pas de promesses ni de félicitations.

1 : rapport 1712 sur le projet de loi adopté par le sénat après la déclaration d'urgence, de modernisation de la sécurité civile, 2004

2 : réponse sur le don de congés aux sapeurs-pompiers volontaires